

Sainte-Thérèse, le 17 août 2021

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant les lots 6 095 536 et 6 095 489,
(anciens lots 15, 16 et 16, Rang 8, Canton de Grenville) sablière à Grenville-sur-
la-Rouge

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, datée du 15 juin dernier, concernant
l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

Dossier 7610-15-01-02225

1. Certificat d'autorisation du 5 décembre 2006, 2 pages
2. Cession de certificat d'autorisation du 10 février 2014, 2 pages
3. Modification de certificat d'autorisation du 19 novembre 2018, 2 pages
4. Rapport d'inspection du 18 avril 2006, 6 pages
5. Rapport d'inspection du 29 octobre 2009, 3 pages
6. Rapport d'inspection du 10 août 2010, 8 pages
7. Rapport d'inspection du 21 novembre 2013, 5 pages

Dossier 7610-15-01-00837

1. Rapport d'événement du 26 juillet 1991, 1 page
2. Avis de correction du 31 juillet 1991, 2 pages
3. Lettre du 7 octobre 1991, 2 pages
4. Rapport d'inspection du 18 septembre 1995, 3 pages
5. Avis d'infraction du 11 septembre 1995, 2 pages

6. Rapport d'inspection du 24 octobre 1995, 3 pages
7. Chronologie des événements, 1 page
8. Rapport d'inspection du 23 août 1996, 3 pages
9. Lettre du 23 juin 1997, 1 page

Vous noterez que, dans ces documents, les secrets industriel et commercial confidentiels ont été masqués, en conformité avec l'article 298 de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert (2017, chapitre 4).

De même, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que vous avez droit à un recours en révision de cette décision.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (48)

Sainte-Thérèse, le 5 décembre 2006

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(Article 22)

Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.
10699, Côte Saint-Louis
Casier postal 3390
Mirabel (Québec) J7N 2R4

N/Réf. : 7610-15-01-02225 10
400294004

Objet : Exploitation d'une sablière

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 7 février 2006, reçue le 10 février 2006 et complétée le 3 novembre 2006, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous:

Exploitation d'une sablière d'une superficie totale de
au taux annuel d'exploitation de
art. 23-24 tonnes de sable, sur des épaisseurs moyenne et
maximale de **art. 23-24** mètres. L'exploitation comprend
du tamisage et du chargement direct et prendra fin le
1^{er} mars 2016.

Les travaux auront lieu à au moins 1,0 mètre au-dessus de
la nappe phréatique, sur le lot #9A (bientôt renommé lot
#15), rang 8, cadastre du canton de Grenville,
municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, MRC Argenteuil.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants
font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document intitulé « *Demande de certificat d'autorisation pour
l'exploitation d'une sablière* », daté du 7 février 2006, signé par
art. 23-24 et 53-54 19 pages et 5 annexes ;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: 7610-15-01-02225 10
400294004

Le 5 décembre 2006

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des renseignements complémentaires, datée du 13 février 2006, signée par Gilles Desrosiers, Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc., 3 pages ;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des renseignements additionnels, datée du 28 mars 2006, signée par art. 23-24 et 53-54, 5 pages et annexes ;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des renseignements complémentaires, datée du 19 avril 2006, signée par Gilles Desrosiers, Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc., 2 pages ;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant des renseignements additionnels, datée du 11 mai 2006, signée par Gilles Desrosiers, Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc., 4 pages ;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant l'offre d'achat, datée du 3 novembre 2006, signée par Gilles Desrosiers, Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc., 6 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

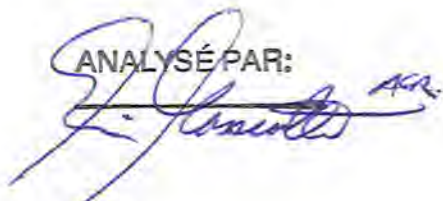
En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



JR/EM

Jean Rivet
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des
Laurentides

ANALYSÉ PAR:


RECOMMANDÉ PAR:


Sainte-Thérèse, le 10 février 2014

CESSION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 24, 2^e alinéa)

9275-8275 Québec inc.
5605, route Arthur Sauvé
Mirabel (Québec) J7N 2R4

N/Réf. : 7610-15-01-02225-10
401108877

Objet : Exploitation d'une sablière

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de cession de certificat d'autorisation du 26 septembre 2013, reçue complète le 27 septembre 2013 et formulée par 9275-8275 Québec inc., concernant le certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) à Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc., le 5 décembre 2006, j'autorise, conformément au deuxième alinéa de l'article 24 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la cession de ce certificat d'autorisation à 9275-8275 Québec inc.

Cette cession est délivrée à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière d'une superficie totale hectares, au taux annuel d'exploitation de **art. 23-24** tonnes de sable, sur des épaisseurs moyenne et maximale de **art. 23-24** mètres. L'exploitation comprend du tamisage et du chargement direct et prendra fin le 1^{er} mars 2016.

Les travaux auront lieu à au moins 1.0 mètre au-dessus de la nappe phréatique, sur le lot 15 (anciennement lot 9A), rang 8, cadastre du canton de Grenville, municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, MRC Argenteuil.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente cession de certificat d'autorisation :

- Lettre portant en objet « *ABC Rive-Nord inc. – Cession de C.A. à 9275-8275 Québec inc. (UNIROC)* », datée du 26 septembre 2013, reçue le 27 septembre 2013, signée par **art. 23-24 et 53-54**
2 pages et 7 annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément au certificat d'autorisation cédé et aux documents qui en faisaient partie. Ce projet devra également être réalisé et exploité conformément aux documents qui font partie intégrante de cette cession.

En outre, cette cession de certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

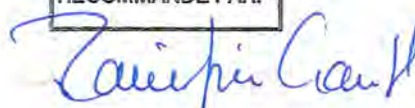


HP/SR/cp

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

Copie certifiée conforme remise à : Asphalte, Béton, Carrière Rive-Nord inc.

ANALYSÉ PAR:
RECOMMANDÉ PAR:



Sainte-Thérèse, le 19 novembre 2018

MODIFICATION D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 30)

Uniroc inc.
5605, route Arthur-Sauvé, C.P. 3390
Mirabel (Québec) J7N 2R4

N/Réf. : 7610-15-01-02225-10

401594715

V/Réf. : CEP-160242-RN

Objet : Exploitation d'une sablière

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de modification du 9 mai 2017, reçue le 10 mai 2017 et complétée le 15 novembre 2018, j'autorise, en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), les modifications suivantes :

Augmentation du taux de production annuel maximal : **SICC** tonnes;

Modification des profondeurs d'exploitation moyenne **SICC**

Prolongation de la date de fin des travaux jusqu'au 19 novembre 2028.

Les travaux auront lieu à au moins 1,0 mètre au-dessus de la nappe phréatique, sur le lot 16 (anciennement le lot 15), rang 8, cadastre du canton de Grenville, municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, MRC Argenteuil.

La présente modification concerne :

- Le certificat d'autorisation délivré le 5 décembre 2006, à Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc., en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), telle qu'elle se lisait à cette date, cédé le 10 février 2014 à 9275-8275 Québec inc. (Uniroc), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière d'une superficie totale (**SICC**) au taux annuel d'exploitation de **SICC** tonnes de sable, sur des épaisseurs moyenne et maximale de . L'exploitation comprend du tamisage et du chargement direct et prendra fin le 1^{er} mars 2016.

Depuis le 23 mars 2018, par l'application de l'article 275 de la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert* (2017, chapitre 4), ce certificat d'autorisation est réputé être une autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

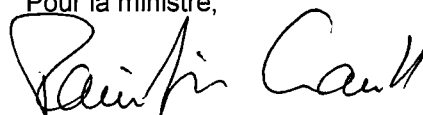
- Demande de renouvellement d'autorisation, datée du 9 mai 2017, signée par Michel Bergeron, Progestech inc., deux pages et neuf annexes.
- Lettre adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant la demande, datée du 12 juin 2017, signée par Michel Bergeron, Progestech inc., deux pages.
- Document intitulé « *Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière* », daté du 14 juin 2017, signé par Michel Bergeron, Progestech inc. et David Whissell, ing., Uniroc inc., 23 pages et neuf annexes.
- Courriel adressé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant un changement de lot, daté du 14 juillet 2017, transmis par Michel Bergeron, Progestech inc.
- Lettre adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant des informations complémentaires, datée du 19 décembre 2017, signée par Michel Bergeron, Progestech inc., trois pages et cinq annexes.
- Document intitulé « *Caractérisation du milieu naturel* », daté du 18 septembre 2018, signé par Simon Boisvert, biologiste, Progestech inc., huit pages et quatre annexes.
- Courriel adressé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant des informations complémentaires, daté du 15 novembre 2018, transmis par David Whissell, ing., Uniroc inc.
- Plan de localisation géoréférencé de la sablière, daté du 18 décembre 2017, signé par Michel Bergeron, Progestech inc.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour la ministre,



MJG/EM

Marie-Josée Gauthier
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de Lanaudière et des
Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : à venir

DATE DE RÉDACTION : 2006-05-10

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 18 avril 2006

- ARRIVÉE : 14h00

- DÉPART : 17h00

. INSPECTEUR /INSPECTRICE : Robert Livernoche

. ACCOMPAGNÉ DE: Éric Massicotte, chargé de projet

. LIEU INSPECTÉ

Projet de sablière
ABC Rive-Nord
Lot 10A, rang 8,
Grenville-sur-la-Rouge

. ADRESSE POSTALE (si différente)

ABC Rive-Nord inc.
10699, Côte St-Louis
Mirabel, J7N 2W4
(450) 258-4242
(800) 608-8448

. PLAIGNANT(E): Rencontré oui non

TÉLÉPHONE

NOM/ADRESSE

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S)

RENCONTRÉE(S): Gilles Desrosiers, directeur général

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S)

CROQUIS

PLAN(S)

CARTE(S)

Nombre: 5

ÉCHANTILLONS

EAU AIR SOL

FLORE

FAUNE

DÉCHETS

- AUTRE(S)

PRÉCISEZ : cartes Arcview

- BUT(S): Vérifier les possibilités d'implantation d'une sablière à cet endroit

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE :

DATE D'INSPECTION : 2006-04-18

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Nous rencontrons M. Desrosiers aux bureaux de ABC Rive-Nord, à Mirabel que l'on suit en direction du projet de sablière à Grenville-sur-la-Rouge, chemin Scotch.

Le site se trouve à 10,8 km de la route 148 où le chemin Scotch, en gravier, passé le Lac McGillivray, devient très étroit et sinueux. Le site projeté est dans une clairière où passe un sentier de VTT.

Nous arpentons le site et marchons le ruisseau intermittent situé au nord de l'aire projetée. Nous atteignons ainsi le petit lac figurant sur les cartes à la jonction de 4 routes. Il y a à cet endroit les traces (au nord) d'une ancienne sablière abandonnée (photo 1).

Nous regardons ensuite le ruisseau situé au sud-est pour constater qu'il se trouve actuellement à sec ! (photo 4). Les bornes du secteur sud sont prises en lecture GPS. Il est recommandé au demandeur de présenter un rapport d'un expert en hydraulique ou biologie pour démontrer que le ruisseau n'est plus permanent, ce qui permettrait de réduire les marges d'exploitation.

Nous expliquons à M. Desrosiers la situation du projet du Chemin Scotch où le MTQ rencontre les citoyens du lac McGillivray et du Camp Molson, qui s'opposent au passage de 10 camions de ciment par jour de la cimenterie Cemco à l'échéance de réalisation de réfection du chemin Scotch; alors que leur projet de sablière amènerait plus de art. 23-24 par jour!

Cependant, du strict point de vue du RCS, rien ne peut contrevenir au projet.

3. CONCLUSION

- Projet de sablière conforme

4. RECOMMANDATION(S)

- Poursuivre l'étude de la demande de CA par l'Analyse.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Robert Livernoche

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.P.

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:



2006-05-10

2006/05/10

PAGE 2

Nom : ABC Rive Nord

Municipalité : Grenville-sur-la-Rouge

Date : 18 avril 2006

N/D : -15-01-

Photo # 1 :

Référence Photo : ABC 001.JPG

Note : Vue d'une ancienne sablière désertée située tout près de l'aire planifiée, sur le chemin Scotch



Photo # 2 :

Référence Photo : 002.JPG

Note : Vue du petit lac résultant du ruisseau passant près de l'aire prévue

Photo # 3 :

Référence Photo : 003.JPG

Note : En face de l'aire d'exploitation prévue : chemin d'accès escompté encore en construction



Nom : ABC Rive Nord

Municipalité : Grenville-sur-la-Rouge

Date : 18 avril 2006

N/D : -15-01-

Photo # 4 :

Référence Photo : 004.JPG

Note : Vue lit du ruisseau
indiqué non-intermittent
localisé à 75 m à l'ouest de
l'aire d'exploitation prévue



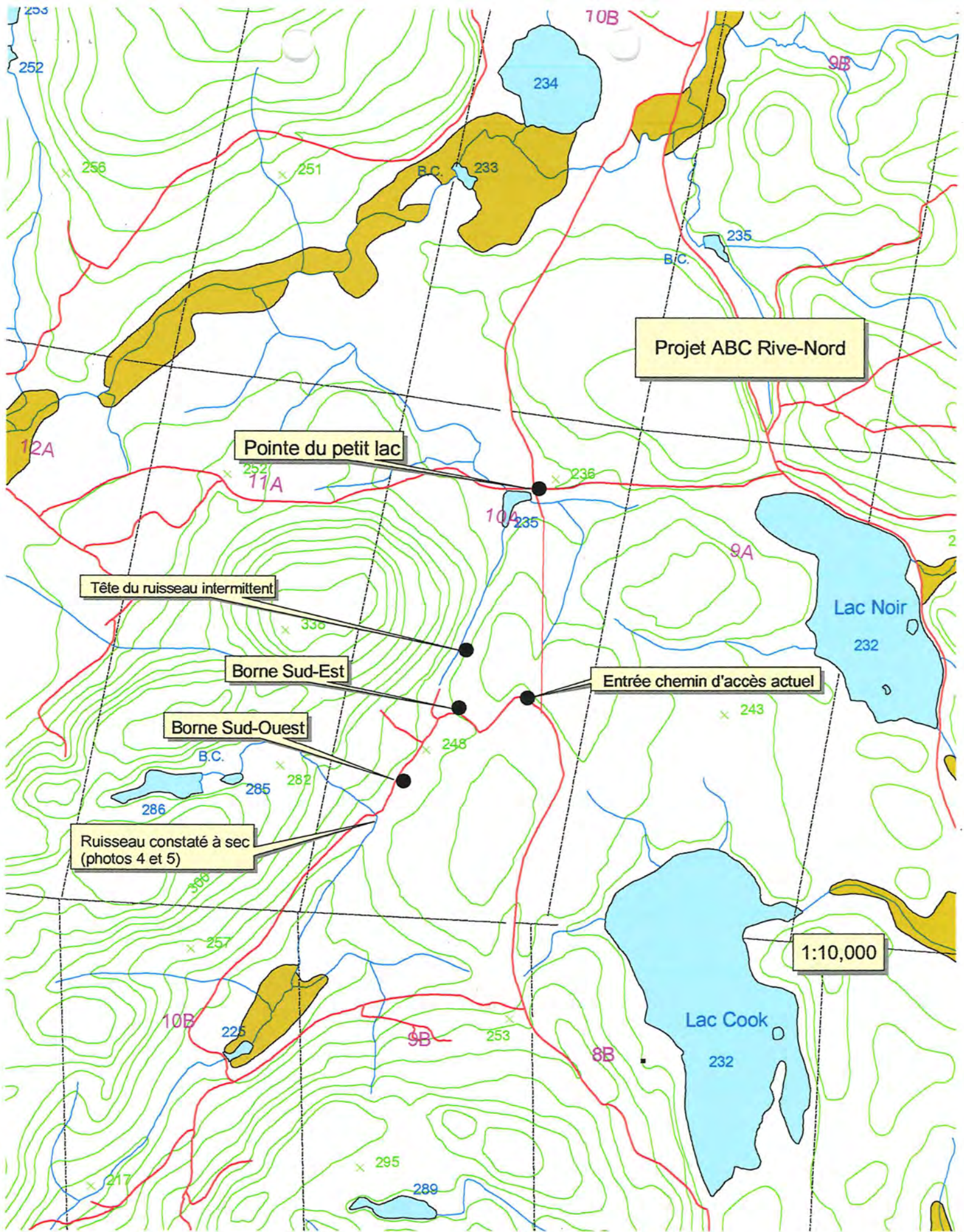
Photo # 5 :

Référence Photo : 005.JPG

Note : Coté amont du
ponceau du ruisseau de la
photo précédente. L'origine
de ce ruisseau ne semble pas
claire



Photographié par : Robert Livernoche





Projet ABC Rive-Nord

Sablère projetée

Chemin Kilmar

Lac McGillivray

Route 148

Chemin Scotch Jonction Aut 50

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
Région : Laurentides

1. Identification Sablière non identifié

Date de l'inspection : 2009-10-29	Heure d'arrivée : 11 h 00	Heure de départ : 11 h 45
Inspecteur : Pierre Henri	Accompagné de :	

N° intervention : 300323101	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-15-01-02225-03	N° du rapport d'inspection : 400837452
N° demande : 200160266	Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Faire le suivi d'une plainte concernant l'exploitation d'une nouvelle sablière sur le chemin Scotch, à environ 3 KM au nord du lac McGullvray.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Asphalt, Béton, Carrières Rive-Nord inc. (voir la description de l'inspection)	
Nom usuel du lieu : (Caution MM0002006185); MM3085655 ;(Matières dangereuses MM3056976)	
N° du lieu : X2083057	Type de lieu : sablière
Localisation du lieu inspecté : Ancien cadastre : 060060-Grenville, Canton de, Rang/Concession/Bloc.. : VIII, No lot :15	
Coordonnées géographiques du lieu : 45,722816666700;-74,589050000000	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Inconnu.			

Conditions météo

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

Mode d'identification		
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de :		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 3	Nombre de photos annexées au rapport : 3
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Pierre Henri avec un appareil photo de type Canon PowerShotA40. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Photos\Rég-15\henpi02\7610-15-01-02225-03\2009\10\29	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Date de l'inspection : << ELÉMENT INTROUVABLE >>

No de gestion documentaire : 7610-15-01-02225-

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

Sur les cartes topographiques et sur l'atlas SAGO on peut constater l'existence d'un lac nommé lac McGullvray. Sur le terrain, je n'ais constaté aucune indication pour ce lac. Par contre, j'ais constaté un panneau indiquant le lac Ogilvy. S'agit-il du même lac?

3. Description de l'inspection

À partir de la route 148 je me dirige en direction nord sur le chemin Scotch. Je ne vois aucune indication pour le lac McGullvray. Par contre, je constate la présence d'un panneau indiquant le lac Ogilvy. À environ 5,5 km au nord de ce panneau et au nord du tracé de la future autoroute 50 en construction, je constate la présence d'un lieu, coté est du chemin, ayant servi de sablière. Je ne constate aucun signe récent d'exploitation. La végétation herbacée commence à coloniser le site à certains endroits. Aucune machinerie n'est présente sur les lieux. Il s'agit d'une petite sablière qui semble avoir été utilisée pour des travaux d'entretien du chemin Scotch. À la hauteur de la sablière, le chemin devient un sentier de VTT.

Les coordonnées GPS de ce lieu est N 45° 43,369, W 74° 35.343.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

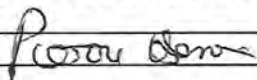
5. Conclusion

Je n'ais constaté aucune exploitation de sablière lors de mon inspection.

6. Recommandations

Classer le présent rapport au dossier 7610-15-01-02225-03, Sablière ABC rive nord, vu la proximité de cette dernière par rapport au site visité.

Signature : Pierre Henri



Date de rédaction : 2011-07-13

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jean-Marie J. Dion

Fonction : Coordonnateur

Signature :

Date : 2011/07/14

Commentaires :

D'ACCORD

Annexe - Photos

Photo no : 1

Fichier : M:\Photos\Rég-15\henpi02\7610-15-01-0225-03\2009-10-29-1

Description : Surface ou le sable a été extrait.



Photo no : 2

Fichier : M:\Photos\Rég-15\henpi02\7610-15-01-0225-03\2009-10-29-2

Description :

L'endroit est utilisé par les VTT et comme champ de tir à la carabine.



Photo no : 3

Fichier : M:\Photos\Rég-15\henpi02\7610-15-01-0225-03\2009-10-29-3

Description :
Je n'ai constaté aucun signe d'extraction récent. Aucune machinerie n'était présente sur les lieux.

1. Identification

Date de l'inspection : AAAA-MM-JJ	2010-08-10	Heure d'arrivée : 9 h 18	Heure de départ : 9 h 42
Inspecteur : Mélanie Dupuis	Accompagné de : Jacinthe Alarie		

No intervention : 300609183	No gestion documentaire : 7610-15-01-02225-03
Type d'intervention : Inspection	No document :
Type de demande liée :	No demande :
<p>But de l'inspection : Suite à une plainte concernant l'exploitation d'une sablière sans certificat d'autorisation, je me rend sur le site de la sablière. Alors que nous avons quittées le lieu, nous constatons que ce n'est pas la sablière insepctée qui était visée par la plainte. Le dossier de cette sablière a tout de même été mise à jour.</p>	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.	
Nom usuel du lieu :	
Localisation du lieu inspecté (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) : Lot 15, rang 8, Canton de Grenville (anciennement Lots 9A et 10A rang 8) Grenville-sur-la-Rouge	
No du lieu : X2083057	Type de lieu : sablière
Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83): 18T 0531741 5062752	

Responsable du lieu

Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
M. Gilles Desrosier	10699, Cdk St-Louis CP 3390, Mirabel J7N 2R4	Y2002683

Conditions météo

Ensoleillé

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone (poste)
Aucune		()
		()
		()
		()
		()
		()

Mode d'identification

But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s.o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	

Plainte

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s.o.
-----------------------	------------------------------	------------------------------	--

Photos numériques**Nombre de photos prises : 12****Nombre de photos annexées : 3**

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Canon Power Shot A580.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la **Directive sur la gestion des photos numériques**.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :

M:\Rég-15\dupme02

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelconque manière, à l'exception des photos 6424 et 6425 qui ont été assemblées en panoramiques pour en faciliter la lecture..

Autres pièces annexées

	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	orthophoto
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

Date de l'inspection : 2010-08-10

No de gestion documentaire : 7610-15-01-02225-03

2. Mise en contexte (facultatif)

Un certificat d'autorisation a été émis à l'entreprise *Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.* pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 15A, cadastre du Canton de Grenville ; exploitation sur une superficie 23-24 tamisage et du chargement direct jusqu'au 1^{er} mars 2016 : L'exploitation doit s'effectuer progressivement par tranche de La restauration de l'aire d'exploitation sera exécutée au fur et à mesure de l'avancement des travaux de la sablière (restauration progressive). L'exploitant s'est engagé à restaurer une superficie d'au moins 2.5 ha avant d'entamer une superficie plus grande que 5 ha.

3. Description de l'inspection

À notre arrivées, personne n'est présent. Il n'y a aucune activité sur le site de la sablière et aucun indice (traces fraîches dans le sable) ne laisse suspecter qu'il y a eu des activités récemment. Nous prenons quelques coordonnées GPS afin de délimiter l'aire d'extraction de sable. Au pourtour de l'aire exploitée, la végétation semble repousser naturellement; il est possible de conclure que l'aire exploitée a déjà été supérieure à celle observe actuellement. Également, il n'y a aucune machinerie sur le site.

Je n'observe aucune habitation dans un secteur inférieur à 150 mètres de la sablière. Également, il n'y a pas de cours d'eau visible à moins de 75 mètres de l'aire exploitée. Nous prenons quelques photographies et quittons le lieu.

Date de l'inspection : 2010-08-10

No de gestion documentaire : 7610-15-01-02225-03

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

De retour au bureau, j'effectue quelques recherches et communique avec Monsieur Gilles Desrosiers, directeur général de l'entreprise *Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.* Monsieur Desrosiers m'informe que la sablière est exploitée vraiment minimalement en raison de la demande actuel dans ce secteur (travaux routier retardés). Il m'indique qu'au printemps, un volume de sable représentant un total d'environ 23-24 a été extrait du site. Ce sable a été utilisé sur le site de la carrière.

Le cautionnement de la sablière est en vigueur.

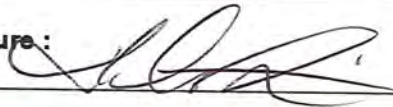
5. Conclusion

Les points vérifiés sont conformes au certificat d'autorisation émis.

6. Recommandations

Classer le dossier

Signature :



Date de rédaction: 2010-08-19

Année/mois/jour

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jean-Marie jr. Dion

Fonction : Coordonnateur Industriel / agricole

Signature :



Date :

Année/mois/jour

2010/08/20

Commentaires :

D'ACCORD

Date de l'inspection :

No de gestion documentaire :

Annexe - Photos

Photo no : 1

Fichier : 6421

Description : La flèche indique le secteur de la sablière recouvert de végétaux mais probablement exploité antérieurement.



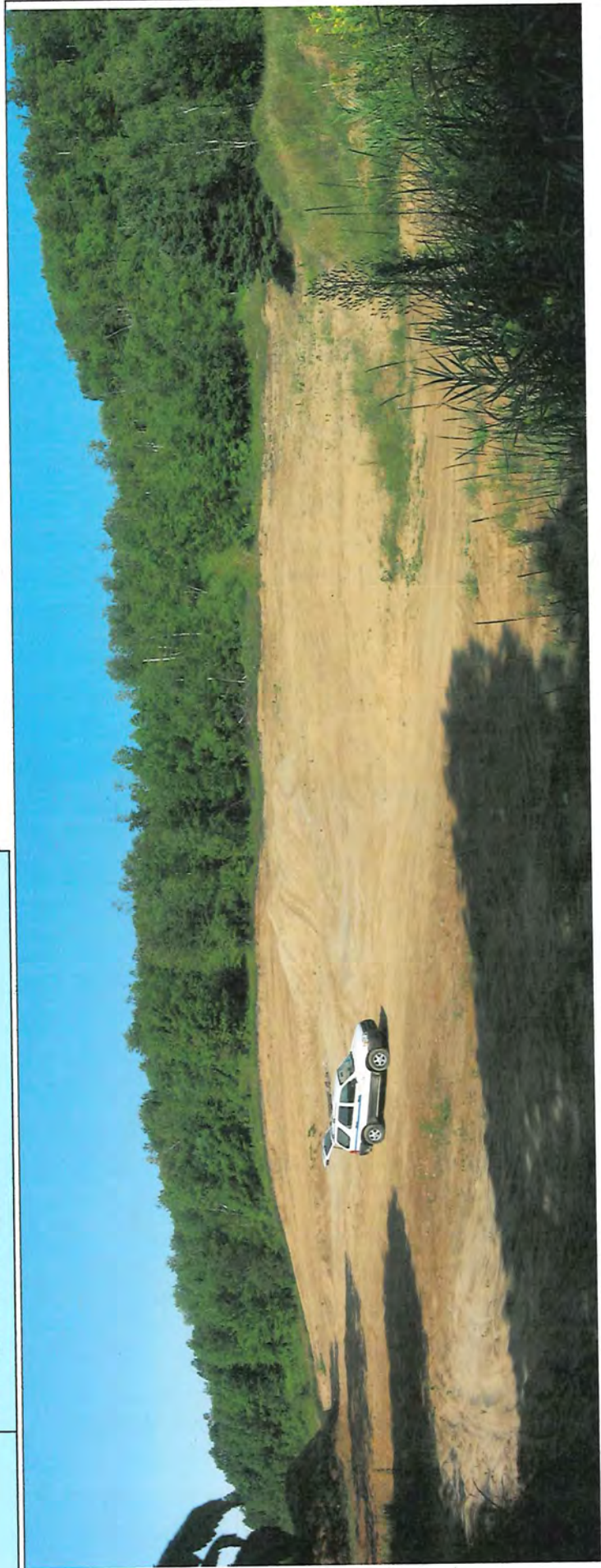
Date de l'inspection :

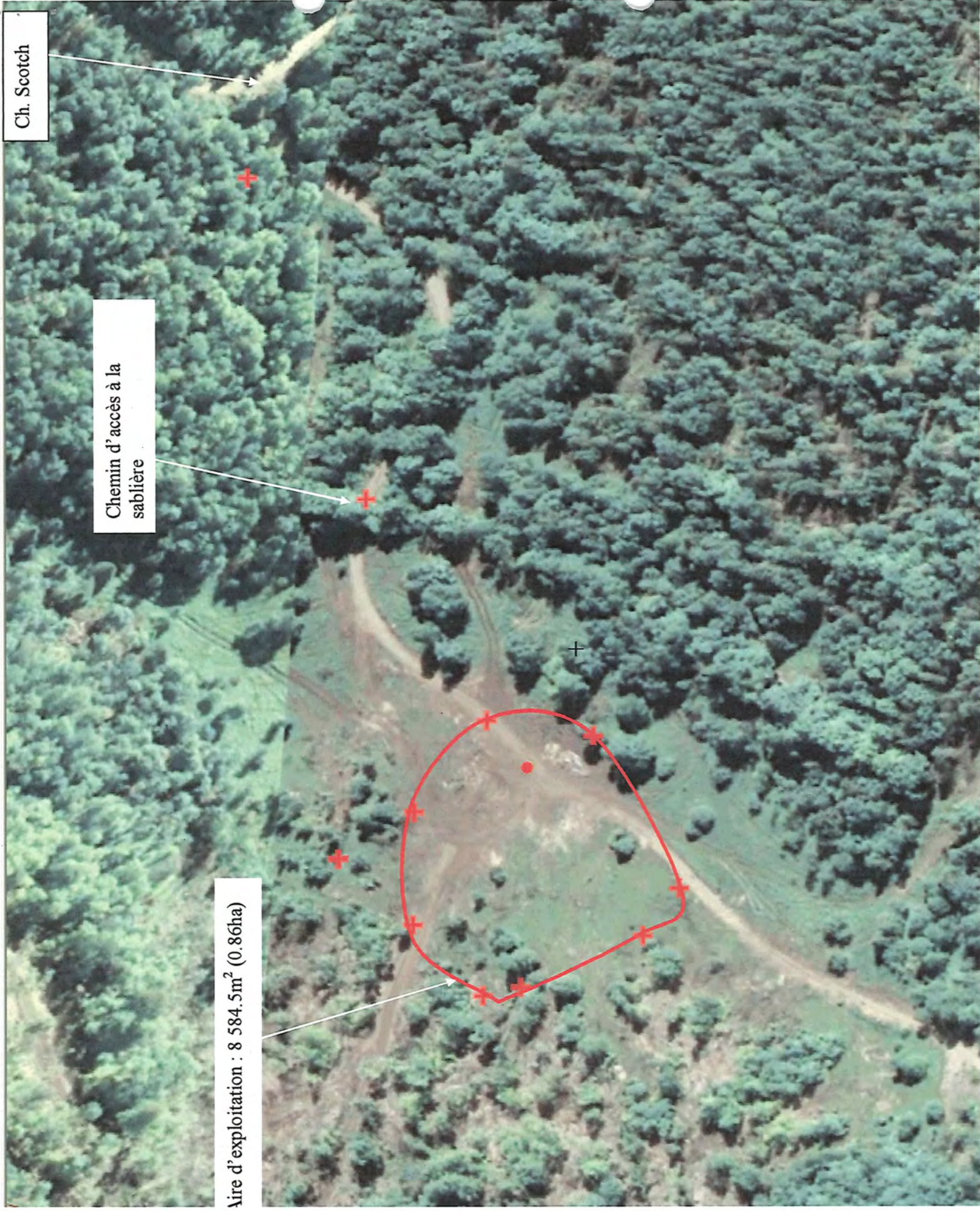
No de gestion documentaire :

Photo no : 2

Fichier : Fusion 6224 et 6425

**Description : Vue d'ensemble de la
sablère**





Ch. Scotch

Chemin d'accès à la
sablrière

Aire d'exploitation : 8 584.5m² (0.86ha)



IMG_6416.jpg



IMG_6417.jpg



IMG_6418.jpg



IMG_6419.jpg



IMG_6420.jpg



IMG_6421.jpg



IMG_6422.jpg



IMG_6423.jpg



IMG_6424.jpg



IMG_6425.jpg



IMG_6426.jpg



IMG_6427.jpg



RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laurentides

1 Identification

Date de l'inspection : 2013-11-21	Heure d'arrivée : 14 h 54	Heure de départ : 15 h 12
Inspecteur : Fanny Rose	Accompagné de : Mélanie Dupuis	

N° intervention : 300847249	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-15-01-02225-03	N° du rapport d'inspection : 401098250
N° demande : 200384902	Type de demande : Programme de contrôle
But de l'inspection : I-IC / Grenville-sur-la-Rouge / Inspection dans le cadre d'une cession de CA. 9275-8275 Québec inc. (UNIROC). Vérifier si le lieu est opéré conformément à son CA.	

Lieu inspecté

Nom du lieu : 9275-8275 Québec inc. (Uniroc)	
Nom usuel du lieu : Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.	
N° du lieu : X2083057	Type de lieu : Sablière
Localisation du lieu inspecté : Ancien cadastre : 060060-Grenville, Canton de, Rang/Concession/Bloc.. : VIII, No lot : 9A (prochainement renommé le 15)	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 18T 0531741 5062752	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.		5605, route Arthur-Sauvé Mirabel (Québec) J7N 2R4	Y2002683

Conditions météo

Nuageux, 1.5°C

Personnes rencontrées SO

Plainte SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 20

Nombre de photos annexées au rapport : 3

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Fanny Rose avec un appareil photo de type Canon PowerShot A550. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\rosfa01\7610-15-01-02225-03\2013-11-21

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf la fusion des photos 10 à 16 afin de permettre une meilleure vue d'ensemble du lieu.

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input checked="" type="checkbox"/> Plan	1	Ortho photo SAGO avec annotation.
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Dans le cadre d'une cessation de Certificat d'Autorisation (CA), une inspection des lieux est nécessaire afin de s'assurer du bon respect du CA.

Par le passé, il y a eu une inspection faite le 2009-10-29 suite à une plainte reçue pour l'exploitation d'une sablière sans certificat d'autorisation (CA) sur le chemin Scotch. Cette intervention a été associée à ce lieu, toutefois selon les points GPS saisis la sablière visitée n'est pas la même. Le lieu visité en 2009 correspond à une ancienne sablière désertée selon l'évaluation faite par l'inspecteur Robert Livernoche le 2006-05-10. Les deux sablières sont situées sur le même lot cependant la sablière visitée en 2009 est située un peu plus au nord et il n'y a pas de CA octroyé pour cet endroit.

Il y a eu une inspection faite le 2010-08-10 dans la sablière possédant le CA. Il n'y avait pas d'exploitation faite lors de cette inspection.

3 Description de l'inspection

L'arrivée sur le lieu fut ardue. Le chemin pour se rendre à la sablière n'est pas une route prévue pour une circulation automobile régulière. Le chemin est comparable à un sentier pour véhicule tout terrain, mais ayant la largeur suffisante au passage d'un véhicule automobile. Il n'y a pas d'identification de la sablière. L'élément qui en permet ça localisation sont des flèches rouges peinturées sur un arbre (photo : 19, 20).

À mon arrivée sur le lieu, il n'y a personne. Il n'y a pas de machinerie ou de traces d'exploitation récente. Comme il n'y avait aucun équipement, je n'ai pas pu en faire l'inventaire. La comparaison du lieu avec les photos prises lors de la dernière inspection, soit le 2010-08-10, démontre une très grande similitude. Aucune exploitation n'est apparente (photo : Fusion 10 à 16). Je me promène un peu sur le terrain afin de m'assurer qu'il n'y a pas d'exploitation faite plus loin. Il n'y a pas d'exploitation visible à proximité, seulement des pistes de véhicules tout-terrain ainsi que des caches pour la chasse.

J'ai regardé aux abords de l'air d'exploitation et je n'ai pas vu de puits d'observation.

Étant donné que le chemin d'accès à la sablière n'offre pas les caractéristiques géométriques minimales pour permettre la circulation de camion, il est possible de déduire que les travaux qui ont été faits, il y a quelques années, relèvent de la préparation à l'exploitation plutôt qu'une exploitation réelle.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

Le 2014-01-09, je reçois un retour d'appel de la municipalité de Grenville sur la Rouge. Il me confirme que le changement cadastral projeté n'a pas eu lieu. À l'époque de l'émission du CA, la municipalité et la compagnie ABC Rive-Nord inc. travaillaient ensemble à l'élaboration d'un projet d'aménagement du chemin Scotch afin de le rendre carrossable. Cette démarche n'est plus active auprès de la municipalité.

5 Conclusion

Comme il n'y avait pas d'activité, ni d'équipement sur le site lors de mon inspection, je ne peux pas vérifier si l'entreprise ABC Rive-Nord inc. respecte tous les éléments du CA délivré le 5 décembre 2006.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de transmettre le dossier à l'analyste.

Rédigé par : Fanny Rose

Date de rédaction : 2014-01-17

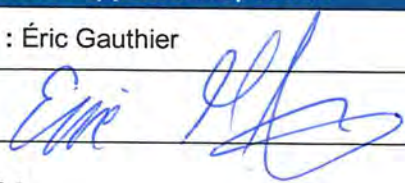
Signature :

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Éric Gauthier

Fonction : Chef d'équipe secteur municipal et industriel

Signature :



Date : 2014/02/05

Commentaires :



Fusion 10 à 16.jpg
Vue générale du lieu

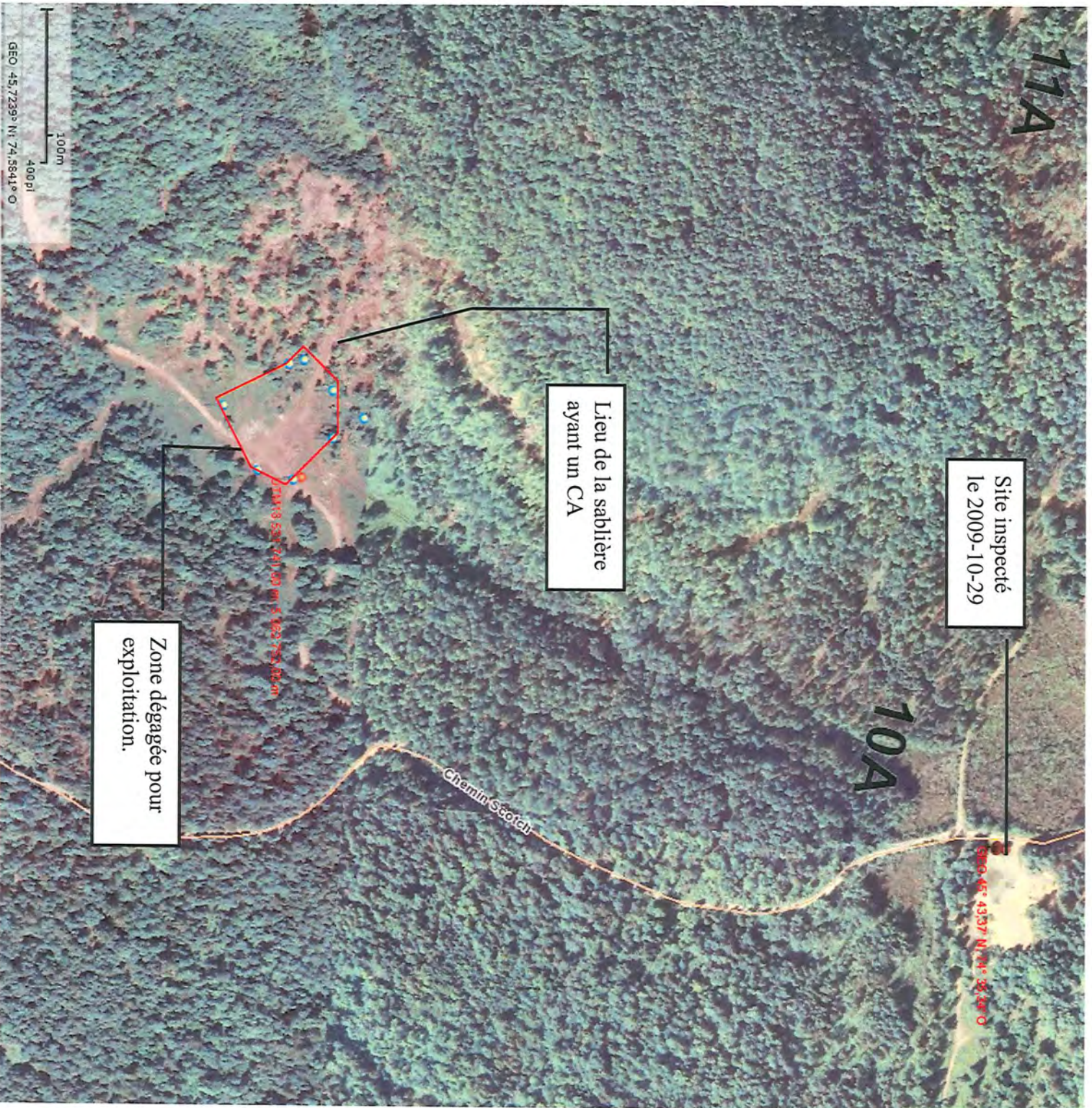


Photo 019.jpg
Entrée de la sablière à gauche



Photo 020.jpg
Flèches rouges indiquant l'entrée de la sablière.

Plan de la sablière
ABC Rive-Nord



nouveau dossier

1,3B

RAPPORT D'ÉVÉNEMENT

Numéro de dossier D.G.I.E	_____ - _____ - _____
Numéro de dossier d'origine	_____ - _____ - _____

Nature de l'événement James Howard Walden

Date et heure de l'événement SURVENU ENTRE 19/10/72 à 11/10/72 ET 19/10/72 à 13/30

Localisation Lot P-16-A. rg 8 N Conton Steville

Genre d'entreprise/Site _____

Adresse de la place d'affaires/Site RR 2 Colombe Municipalité _____
130

Personne rencontrée Amol Thomas Fonction inspecteur Numéro de téléphone _____
130 Assurances Bur.: 7-819-274-276 Rés.: _____

Plaignant Municipalité Date et heure de la plainte _____

Adresse _____ Numéro de téléphone _____
Bur.: _____ Rés.: _____

Fonctionnaire autorisé Roger Lapointe Date et heure du constat 19/10/72 à 12/10/72 No région 616

Points à vérifier: Photographie oui non Échantillon oui non Température oui non

Résumé

Suite à la demande de la municipalité je me rend sur le site. Il n'y avait aucune activité sur les lieux sans équipement. La surface de plantation est d'environ 400x300 par 80' de bord les pentes sont à angle de +75° il y a présence de végétation.

Le plus d'activité s'effectue en bordure du chemin Kilmarsack à environ 80' de une ligne de lot.

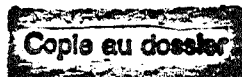
La municipalité a zone ce secteur; solbère carrière, mine.

Le centre-ville pourrait faire une demande de C.A. car il n'y a aucune habitation opposant du site.

croquer Utiliser le nombre de pages requises

Recommandation avis de correction selon article 22 de la Loi et article 2 du Règlement sur les carrières solbières

Réception	Initiale	Date	Matricule:		Date	Heure
		19/10/72			19/10/72	13/30
Rédigé par:	Roger Lapointe		Matricule:		Date	Heure
Vérifié par:					19/10/72	13/30
C.C.:					Date	Heure
					19/10/72	13/30



Laval, le 31 juillet 1991

Monsieur James Howard Welden
R.R.2
Calumet (Québec)
JCV 1B0

OBJET: AVIS de correction
Exploitation d'une sablière sans autorisation

Monsieur,

Une inspection fut effectuée le 26 juillet 1991 par monsieur Roger Lapointe, fonctionnaire dûment autorisé de la direction régionale de Laval et des Laurentides du ministère de l'Environnement, sur le lot P-16 A, rang 8 N, de la municipalité de Canton Grenville

Lors de cette visite, il a été constaté que vous avez exploité une sablière sans détenir de certificat d'autorisation, ce qui contrevient à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et à l'article 2 du Règlement sur les carrières et sablières.

Par conséquent, nous vous demandons de cesser l'exploitation de cette sablière dès la réception de la présente et de procéder à la restauration du terrain. De plus, vous devez nous informer par écrit, dans les vingt (20) jours suivant la réception de la présente, des mesures prises pour vous conformer.

.../2



A défaut de vous conformer à la présente, votre dossier sera transmis à notre Direction générale des affaires juridiques qui prendra les dispositions nécessaires pour appliquer la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements.

La présente ne saurait être considérée comme limitative et nous nous réservons le droit de vous signaler toute autre infraction à la Loi et aux règlements.

Pour toute information complémentaire concernant la présente, vous pouvez communiquer avec monsieur Roger Lapointe au (514) 662-2616.

Jacques Y. Pelletier
pour

Brigitte Bérubé
Chimiste, M. Sc.
Chef du service industriel

RL/mc

c.c. Monsieur Murial Nixon, sec-trés.
Municipalité Grenville Canton



Weldon
Copie au dossier

Laval, le 7 octobre 1991

Monsieur Robert Foucault
Président
Les Bétons d'Argenteuil inc.
482, R.R.1
St-Philippe d'Argenteuil (Québec)
J0V 2A0

OBJET: Sablière sur le lot P-16A, rang 8N Canton de
Grenville

N/D: 7610-15-01-00837003

Monsieur,

Nous avons examiné la photographie aérienne A
23969 que vous nous avez fait parvenir. Celle-ci
démontre effectivement la présence d'une sablière.

Monsieur Weldon, propriétaire du lieu, pourrait
possiblement prétendre à des droits acquis mais
devrait fournir pour le prouver de la documentation
supplémentaire démontrant que la sablière a été
exploitée de façon continue depuis 1972.

En ce qui concerne Les Bétons d'Argenteuil, les
documents soumis ne démontrent pas qu'elle exploite
sur le lot P-16A, rang 8N depuis 1972.

.../2



Par conséquent, elle doit obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement si elle désire exploiter à cet endroit.

Pour de plus amples renseignements concernant la présente, vous pouvez contacter monsieur Roger Lapointe au (514) 662-2616.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



RL/me

Brigitte Bérubé
Chimiste, M. Sc.
Chef du service industriel

c.c. Monsieur Murial Nixon, secrétaire-trésorier
Municipalité Canton Grenville

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 2610-15-01-00837 103 DATE DE RÉDACTION : 95 109 18
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 95 108 30 HEURE : - Arrivée : _____
A M J - Départ : _____

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Roger Laforte
. ACCOMPAGNÉ DE : _____

. LIEU INSPECTÉ : Lots P16A long . ADRESSE POSTALE (si différente) : James Daurick Weldon
Just P.O. Box 35
Grenville Van Kleefes Rd. (Ostau)
_____ KOB IRD

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

. PERSONNES RENCONTRÉES : NOM/FONCTION TÉLÉPHONE
art. 53-54 _____

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [] CROQUIS [] PLANS [] CARTES []
Nombre 4 # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

. BUTS : Inspection suite à une plainte écrite
concernant la sécurité entourant la
sablière.

RAPPORT D'INSPECTION

N° RÉFÉRENCE : 7610-15-01-00837 (031)

DATE DE RÉDACTION : 95 / 09 / 16
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

En arrivant sur les lieux je constate :

1° Qu'il y a agrandissement de l'aie d'explotation depuis ma dernière inspection du 91-07-261

celui-ci de l'activité sur le site phot(à 4) In effet, il y a concassage et tamisage de matières non consolidées.

Je rencontre M. art. 53-54 ^{redolui-ci} m'affirme : " Qu'il travail pour les Bêtons d'Alger tout cas "

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-00837 a3

DATE DE RÉDACTION : 95/109/16
A M J

3. CONCLUSION

Il y a exploitation d'une sablière
sans l'activité de concassage et
tamisage sans certificat d'autorisation

4. RECOMMANDATIONS

Avis d'infraction en vertu de l'article 22 de
la Loi, articles du Règlement sur les
carières et sablières, au propriétaire du lot et
à l'exploitant.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Roger Lapointe (nom) Roger Lapointe (signature) 95/109/16
A M J

VÉRIFIÉ PAR : [Signature] (nom) [Signature] (signature) 95/109/16
A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

.....
.....
.....
.....



CERTIFIÉ

Laval, le 11 septembre 1995

AVIS D'INFRACTION

Les Bétons d'Argenteuil inc.
402, route 148
Chatham (Québec)
J0V 2A0

N/Réf.: 7610-15-01-00837 03

Objet : Sablière sur le lot P-16A, rang VIII
Grenville

Mesdames,
Messieurs,

A la suite de l'inspection effectuée le 30 août 1995 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi et au règlement:

- Exploitation d'une sablière y compris l'activité de concassage et tamisage sans avoir obtenu un certificat d'autorisation à cet effet.
- Loi sur la qualité de l'environnement
. article 22
- Règlement sur les carrières et sablières
. article 2

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent.

...2

Direction régionale - Environnement de Laval et des Laurentides
4, Place Laval, bureau 300, Laval (Québec) H7N 5Y3
Téléphone: (514) 662-2616 Télécopieur: (514) 662-3089



AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Référence: 7610-15-01-00837 03

Le 11 septembre 1995

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Richard Paquet au (514) 662-2616.

A défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.



Brigitte Bérubé, chimiste M.Sc.
Directrice régionale adjointe - Environnement

BB/RL/ce

RECOMMANDÉ PAR: 

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : P7610-15-01-00837(03)

DATE DE RÉDACTION : 95/10/24
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 95/10/24 HEURE : - Arrivée : _____
A M J - Départ : _____

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Roger Lapointe
. ACCOMPAGNÉ DE : _____

. LIEU INSPECTÉ : Lot P-16A, rang 111 . ADRESSE POSTALE (si différente)
Greenville James Howard Weldens
NOU 1B0
Columb (Québec)
NOU 1B0

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

. PERSONNES RENCONTRÉES :

NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [] CROQUIS [] PLANS [] CARTES []
Nombre _____ # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

. BUTS : Inspection de contrôle suite à l'avis
d'infraction émis le 14 septembre 1995 concernant
l'exploitation d'une sablière sans C.A.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : P7610-15-01-00237 (03)

DATE DE RÉDACTION : 95 / 10 / 14
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

En arrivant sur le site, je constate qu'il n'y a
plus d'équipements et d'opérations sur le site.

L'air d'exploitation s'est agencé depuis
ma dernière inspection du 30 août 1995.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : D7610-15-01-00937 (03)

DATE DE RÉDACTION : 95 / 10 / 124
A M J

3. CONCLUSION

L'avis d'infraction émis le 11 septembre 1995 pour l'exploitation d'une sablière sans CA est respecté.

4. RECOMMANDATIONS

Si l'an prochain la sablière est en opération on devra transférer le dossier aux enquêteurs.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : Roger Lapointe (nom) Roger Lapointe (signature) 95 / 10 / 124
A M J

. VÉRIFIÉ PAR : R. Lapointe (nom) R. Lapointe (signature) 95 / 10 / 124
A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

.....
.....
.....

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

N/Réf.: 7610-15-01-00837-03

James Howard Welden

Lot P 16A rang 8

Canton de Grenville (Calumet)

- 1991-07-26: Un représentant de la Direction régionale - environnement de Laval et des Laurentides (DRELL) constate l'exploitation d'une sablière sans certificat d'autorisation.
- 1991-07-31: La DRELL transmet un avis de correction au propriétaire de la sablière.
- 1991-09-12: Monsieur James Howard Welden et l'exploitant de la sablière, la compagnie Les Bétons d'Argenteuil, déposent des documents à la DRELL afin de démontrer des droits acquis pour l'exploitation de la sablière.
- 1991-10-07: La DRELL indique par lettre à l'exploitant de la sablière que la documentation transmise n'est pas suffisante pour démontrer un droit acquis et qu'en conséquence un certificat d'autorisation est requis pour en poursuivre l'exploitation.
- 1995-08-04: Réception à la DRELL d'une plainte écrite concernant l'exploitation de la sablière.
- 1995-08-30: Un représentant de la DRELL constate l'exploitation de la sablière sans certificat d'autorisation.
- 1995-09-11: Des avis d'infraction sont transmis au propriétaire et à l'exploitant de la sablière.
- 1995-10-24: Un représentant de la Direction régionale des Laurentides (DRL) constate que les activités d'exploitation de la sablière ont cessé.
- 1996-08-20: Lors d'une inspection de contrôle un représentant de la DRL constate que l'exploitation de la sablière a repris.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-000837(03) DATE DE RÉDACTION : 96/10/23
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 96/10/20 HEURE : - Arrivée : _____
A M J - Départ : _____

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Roger Lapointe

ACCOMPAGNÉ DE : _____

LIEU INSPECTÉ
Lot P16 A Longueville
St-Jovite

ADRESSE POSTALE (si différente)
James J. Poirer de Walden
R.R. 2
Calumet (Québec)
SDU 100 Contour Tremblay
(Aide-Foucault)

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

PERSONNES RENCONTRÉES :	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [] CROQUIS [] PLANS [] CARTES []
Nombre _____ # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ
2. _____

BUTS : Inspection suite à une plainte de la
municipalité concernant l'exploitation
d'une sablière sous C.A.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-000 837 103 DATE DE RÉDACTION : 96 / 08 / 23
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Examens sur les lieux je constate :

1° On y a des équipements de chargement sur place, mais non en opération.

2° On y a des indices d'activité récente.

3° L'aire d'exploitation s'est agrandie depuis ma dernière inspection du 24 octobre 1995.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-000837(03) DATE DE RÉDACTION : 96108123
A M J

3. CONCLUSION

Il n'y a aucune activité sur les lieux,
mais les équipements de dragage
sont en place.

4. RECOMMANDATIONS

Demande l'assistance des enquêteurs pour
savoir si l'aca a besoin d'un ca pour
exploiter la sablière au bénéfice de droits
acquis.

5. VÉRIFICATION

• RÉDIGÉ PAR : Roger Lapointe (nom) Roger Lapointe (signature) 96108123
A M J

• VÉRIFIÉ PAR : J. A. ROBERT (nom) Robert (signature) 96108123
A M J

• COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Faune
Direction régionale des Laurentides

~~Confidentiel~~

Saint-Eustache le 23 juin 1997

art. 53-54

Objet: Sablière de monsieur James Howard Welden sur le lot
P-16A, rang VIII nord dans le canton de Grenville.

V/réf.: 3847-2

N/réf.: 7610-15-01-00837-03

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre datée du 13 juin 1997
concernant l'objet cité en rubrique.

Selon une enquête effectuée par des représentants du ministère
de l'Environnement et de la Faune, l'exploitation de la sablière de monsieur
James Howard Welden, située sur le lot P-16A rang VIII nord, dans le
canton de Grenville aurait débuté avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la
qualité de l'environnement et ne nécessite donc pas de certificat
d'autorisation.

Pour de plus amples renseignements concernant la présente
vous pourrez contacter monsieur Richard Paquet au (514) 623-7811 poste
242.

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Brigitte Bérubé, chimiste, M.Sc.
Chef du service industriel

BB/RP/rp